

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 25 juin 2026

Date de convocation : 19 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 19 juin 2026

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM BULTEZ, HILLION, Mme MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M BLONDEL, Mme AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, ROSSELOT, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUS formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme LEGEMBLE pouvoir à M CHOLET, M LE BOURDONNEC pouvoir à Mme MAIGNAN-NABUCET, M RAULT Rémy pouvoir à Mme BEAUVALLET, Mme DURAND.

Etaient absents :

Mme COQUELIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M BULTEZ

DELIBERATION N°2026-2-059 : Rapport annuel 2024 2025 du délégataire du casino

Conformément aux dispositions de la délégation de service public, le Conseil municipal est appelé à prendre connaissance du rapport annuel d'activité présenté par la société délégataire du Casino de Fréhel.

1. UNE ACTIVITÉ EN PROGRESSION

L'exercice 2024-2025 se caractérise par une progression de l'activité du casino.

Le produit brut des jeux (PBJ) est en hausse de 7,03 %. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de la fréquentation de 3,42 %, avec 86 609 entrées enregistrées sur l'exercice.

Les activités annexes contribuent également à l'attractivité de l'établissement.

Le délégataire souligne que cette progression résulte notamment des travaux d'agrandissement et de rénovation engagés à partir de novembre 2024, de l'amélioration du confort des espaces de jeux ainsi que d'une fréquentation touristique favorable durant la saison estivale.

2. UNE OFFRE DE JEUX ET DE SERVICES MAINTENUE

L'établissement exploite :

- 75 machines à sous ;
- 2 tables de jeux traditionnels ;
- 10 postes de roulette anglaise électronique ;
- 7 postes de black-jack électronique ;
- 1 restaurant ;
- 1 bar ;
- 1 salle d'animation et de spectacles.

L'amplitude d'ouverture demeure importante avec une exploitation 7 jours sur 7.

3. DES INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS

Le délégataire a poursuivi sa politique d'investissement afin de maintenir l'attractivité de l'établissement.

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement :

- le renouvellement de 7 machines à sous ;
- des travaux d'aménagement et de rénovation du casino (salles de jeux, bar, brasserie et espaces communs).

4. ANIMATION ET RAYONNEMENT DE LA COMMUNE

Le casino poursuit une politique d'animation soutenue participant à l'attraction de la station.

Au cours de l'exercice ont notamment été organisés :

- 76 concerts au bar ;
- 4 dîners-spectacles ;
- 20 animations récurrentes liées aux jeux ;
- 27 opérations de fidélisation ;
- 16 animations à thème.

Le casino a consacré 117 486 € aux animations participant directement à la vie locale et au rayonnement de la commune, notamment :

- le feu d'artifice du 13 juillet ;
- trois grands concerts estivaux ;
- un soutien au Centre nautique de Fréhel.

5. COMMUNICATION ET FIDÉLISATION

Le délégataire a maintenu un effort important de communication sur différents supports (affichage, presse, radio, réseaux sociaux, SMS, prospectus).

La fidélisation de la clientèle repose sur le programme « Klub », permettant aux adhérents de bénéficier d'avantages spécifiques et d'invitations aux animations.

6. EMPLOI ET RESSOURCES HUMAINES

L'effectif total de l'établissement est de 26 salariés répartis entre :

- la direction et les fonctions supports ;
- la restauration et le bar ;
- les jeux traditionnels ;
- les machines à sous et l'accueil.

Le casino bénéficie également de l'appui des services centraux du groupe en matière comptable, juridique, informatique, technique, marketing et contrôle interne.

7. JEU RESPONSABLE

Le rapport fait état des mesures mises en œuvre en matière de prévention de l'addiction au jeu.

Pour l'exercice 2024-2025 :

- 14 personnes ont demandé une limitation volontaire de jeu ;
- 14 personnes ont sollicité une interdiction locale ;
- 1 personne a demandé la levée d'une limitation antérieure.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2024/2025 du délégataire du casino,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Ghislaine COQUELIN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29 juin 2026

Le Maire,

Didier CHOLET